

## **Mot de la minorité**

### **Démocratie participative : il faut passer aux actes**

La démocratie participative est un sujet d'actualité dans toutes les collectivités locales. Les élus en responsabilité doivent se poser plusieurs questions pour impliquer les citoyens dans la réalisation de leurs projets. L'attente est forte, elle est légitime, et les élus doivent y répondre. Cette démarche permettra de renforcer la vie démocratique locale.

Le mode participatif ne se décrète pas, il dépend de la volonté politique et nécessite de la méthode. Des exemples existent dans les collectivités montrant que cela est possible.

La majorité a beaucoup communiqué depuis un an sur sa volonté de travailler les projets en mode participatif et nous nous en félicitons. Néanmoins, force est de constater que la réalité est tout autre. La première démarche participative pour une municipalité, et la plus simple à mettre en œuvre, est d'associer la minorité aux réflexions sur ses projets.

Nous siégeons bien évidemment dans les différentes commissions mises en place par la majorité, auxquelles la minorité siège de droit. Mais depuis quelques mois, des comités de pilotage ont fait leur apparition sur tous les projets portés par la majorité, auxquels il nous est refusé catégoriquement de participer malgré nos nombreuses demandes.

Chalonnnes 2040, salle polyvalente, analyse des besoins sociaux, terrain synthétique, ... tous ces sujets sont dorénavant étudiés dans des comités de pilotage auxquels participent des membres de la majorité et experts. Cette organisation a vidé de son sens les commissions et leur rôle n'est plus qu'informatif. Le choix assumé de la majorité de ne pas nous associer à ces réflexions a été rappelé au cours du dernier conseil municipal, lors du débat sur le projet Chalonnnes 2040, en précisant dans la délibération que « *la commission Aménagement sera régulièrement informée de l'avancement du projet* ».

Le seul projet auquel nous avons été associés est le projet d'aménagement de la Confluence du Layon, dont la gouvernance avait été mise en place fin 2019... par l'ancienne municipalité !

Les électeurs ont choisi il y a un an de confier la responsabilité de la commune à une nouvelle équipe municipale, et nous respectons ce choix. Les séances des Conseils municipaux sont certes accessibles en direct depuis janvier mais les interventions en questions diverses des Chalonnais ne sont malgré tout pas possibles. Les six élus de la minorité représentent néanmoins 46% des électeurs qui se sont exprimés en 2020, et nous souhaitons, au nom de ces électeurs, participer aux réflexions des projets et apporter nos idées, c'est cela aussi la démocratie participative.

Maud Avannier, Stella Dupont, Fernando Goncalves, Véronique Onillon, Marc Schmitter, Anne Uzureau